RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

EPSM MORBIHAN
Sabine Portanguen
22, rue de l'hôpital
56890 SAINT-AVE
Email : Sabine.PORTANGUEN@epsm-morbihan.fr

MOREAC EPSM EXTENSION ATELIER THERAPEUTIQUE AGRICOLE

Date d'émission 04/08/2026
N° d'affaire : 2601131Z0000086
Référence chrono : CT/131Z0/0826/0018
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 02/07/2026
Référence chrono : CT/131Z0/0726/0023

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Elouan LE MAUX
Tél. +33 6 13 26 24 19
Email : elouan.lemaux@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION LORIENT
Pôle Construction&Immobilier Bretagne
4 Rue Alice Coléno ZAC de Ketfichant Naturapole
56100 LORIENT
+33 2 97 86 15 30

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **5**
3.1. Partenaires de l’opération 5
3.2. Données de l’affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **6**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **7**
5.1. Analyse de Risque 7
5.2. Evaluation de conformité 7
6. ANALYSE DE RISQUE **9**
6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables 10
7. EVALUATION DE CONFORMITE **13**
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes 14
7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées 17
7.3. Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation 20
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES **20**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2601131Z0000086, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d’équipement et s’exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L’intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l’analyse de risques et l’évaluation de conformité** .

L’analyse de risque permet d’identifier les aléas et les enjeux pour l’ouvrage et les éléments d’équipements relevant des **techniques courantes**. L’évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l’opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Elouan LE MAUX **Responsable d'Affaire**	
Nathanael PETITBOIS **Généraliste Construction**	

Ce rapport a été édité par : Elouan Le Maux

Ce rapport a été transmis à :

- sabine.portanguen@epsm-morbihan.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
EPSM MORBIHAN 22 rue de l'Hôpital 56890 SAINT-AVE

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

4, Gouerh en Vran
56500 Moreac

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 225000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 10 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 03/03/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
RE_ MISSION CT - MOREAC - EXTENSION ATELIER THERAPEUTIQUE AGRICOLE.msg	04/08/2026
ROVA2.P5001-5 - MOREAC - Extension centre thérapeutique agricole.pdf	02/07/2026
plans DCE - EPSM MOREAC.pdf	02/07/2026
0260616_cctp.pdf	02/07/2026
BRE23008F_moreac_ratios_acier.pdf	02/07/2026
BRE230008_moreac_ind0_plan_structure.pdf	02/07/2026
0260616_dpgf.pdf	02/07/2026
LOT 4 CCTP CHARPENTE BARDAGE.pdf	04/08/2026
02-07-26 - MOREAC EPSM EXTENSION ATELIER THERAPEUTIQUE AGRICOLE-Rapport RICT-CT-131Z0-0726-0023.pdf	02/07/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE *Etude géotechnique G2AVP du BET GINGER BTP en date du 18/01/2026.* Références: ROVA2.P5001-5 - MOREAC - Extension centre thérapeutique agricole.pdf			
Connaissance du sol			
Agressivité des sols	S	**En attente de la version B de l'étude géotechnique suite aux analyses d'agressivité.**	104
DALLAGES			
Réception de la plateforme Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût de réparation moyen: 196780 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 1.7 %	S	**Des essais à la plaque sont à prévoir pour réceptionner la plateforme sous la dallage.**	8

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Établissements assujettis			
Classement de l'établissement dans le permis de construire, en ERP 5ème catégorie	S	**Permis de construire à nous transmettre avec les prescriptions de le DDTM et du SDIS.**	27

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE			
Canalisations	S	**Pour rappel l'ensemble des canalisations électrique (CFO/CFA) en ERP doivent répondre à la Euroclasse Cca-d2,s2,a2**	108
Eclairage de sécurité d'évacuation	S	**En attente d'une étude d'implantation**	107
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ISOLATION ACOUSTIQUE			

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
Vent *Zone de vent 3* Références: RE_ MISSION CT - MOREAC - EXTENSION ATELIER THERAPEUTIQUE AGRICOLE.msg LOT 4 CCTP CHARPENTE BARDAGE.pdf	F	Rappel de l'observation précédente : Attention zone de vent 2 indiquée page 4 du lot couverture au lieu de la zone de vent 3. L'avis 16 est levé.	
Neige *Zone de neige A1, altitude <200m*	F		
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE *Etude géotechnique G2AVP du BET GINGER BTP en date du 18/01/2026.* Références: ROVA2.P5001-5 - MOREAC - Extension centre thérapeutique agricole.pdf	F		
Risques géotechniques			
Retrait - gonflement des argiles	F	Projet situé en zone d'exposition faible aux phénomènes de retrait/gonflement des argiles.	
Connaissance du sol			
Type de sondage *- 1 sondage pour des essais pressiométriques* *- 1 fouille de reconnaissance des fondations de l'existant* *- 2 essais au pénétromètre dynamique*	F		
Nombre et maillage des sondages	F		
Profondeur des sondages	F		
Agressivité des sols	S	**En attente de la version B de l'étude géotechnique suite aux analyses d'agressivité.**	104
Précision du modèle géotechnique retenu			
Niveau d'assise *La fondation actuelle sont ancrées dans le micaschiste décomposé.* *→ Ancrage des fondations de l'extension de 30cm dans le micaschistes décomposés.*	F		
FONDATIONS SUPERFICIELLES *Fondation de type semelles et massifs sur gros béton.* *Type de béton : Béton de classe XC2-XC1 ou XA (C 20/25 mini)*	F	Avis favorable de principe, en attente de l'étude géotechnique. Pour mémoire : en phase EXE il sera a nous transmettre les plans béton et ferraillage.	
DALLAGES			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Nature ou technique *Dallage de 13cm d'épaisseur sur un film anti radon et écran étanche.* *Terrassement en hérisson de 27cm.*	F		
Isolation thermique	PM	Pour mémoire : isolant polystyrène prévu en sous-face. Fiche technique à nous transmettre pour vérifier notamment son poinçonnement.	
Joints *Joints de retrait prévu au CCTP*	F		
Réception de la plateforme	S	**Des essais à la plaque sont à prévoir pour réceptionner la plateforme sous la dallage.**	8
STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAINT			
Classes d'exposition *Type de béton classique : Béton de type C25/30*	F		
Voiles *Voiles périphériques et refend en béton armé.*	PM	Pour mémoire : plan de coffrage et de ferraillage à nous transmettre en phase EXE.	
Maçonnerie porteuse *Elévations maçonnée avec arase étanche suivant le DTU 20.1.*	F		
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS			
Mur structurel à ossature bois *MOB avec :* *- Ossature bois 145x45* *- Panneau de contreventement OSB* *- Isolant type PAVATEX* *- Pare-pluie de type DELTA FASSADE* *- Double tasseautage pour support du bardage extérieur.*	F	En phase EXE il sera à nous transmettre : - Lisse d'implantation : détails à nous fournir et classe de durabilité à nous déterminer en phase EXE. - Fiche technique de l'isolant avec ACERMI - Détails des pieds de MOB	
Charpente ou ferme traditionnelle en bois *Charpente traditionnelle en bois massif.*	F	Classe de durabilité 2 indiqué au CCTP → attention seulement pour les bois qui ne sont pas exposés à l'eau, sinon prévoir une classe 3. Pour mémoire : HDC, DDC et NDC à nous transmettre en phase EXE pour validation de la structure.	
Chevronnage des rampants *Contre chevronnage côté intérieur pour la mise en place d'isolant.* *Solivage pour la création d'une plafond*	F		
COUVERTURE			
Nature ou technique *Couverture sur voligeage en zinc.*	F	Pour mémoire : fiche technique du zinc à nous transmettre en phase EXE.	
Pentes	F		
Support	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Chéneaux *Chéneau encaissé en bas de pente de toiture.*	F	Pour mémoire : coupe de principe de cheneau et implantation des DEP à nous transmettre en phase EXE.	
ENDUITS TRADITIONNELS *Enduit traditionnel sur les murs périphériques y compris trame de renfort pour les parois non homogènes.*	F		
BARDAGES *Bardage bois sur les MOB de type Douglas classe 3.2 de durabilité de chez PIVETEAU.*	F		
MENUISERIES EXTÉRIEURES			
Nature ou technique *- Fenêtre de toit type velux avec volet roulant.* *- Menuiseries extérieur métallique*	F		
Classement par rapport aux exigences du site *Classement AEV du CCTP : A*4 E*4 V*A2*	F		
Calfeutrements *Joint silicone sur fond de joint.*	F		
Vitrages : nature et dimensionnement *Vitrage de type 44.2*	F		
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Objet - Textes applicables			
Choix des principes d'évacuation ou de mise à l'abri des handicapés *Bâtiment en simple RDC avec accès direct sur l'extérieur.*	F		
Établissements assujettis			
Classement de l'établissement dans le permis de construire, en ERP 5ème catégorie	S	**Permis de construire à nous transmettre avec les prescriptions de le DDTM et du SDIS.**	27
Calcul de l'effectif	F	Rappel de l'observation précédente : Effectif des vestiaires à nous déterminer. → Les deux vestiaires sont à limiter à 19 personnes car un seul dégagement permet d'y évacuer. Le vestiaires homme possède plus de 19 casiers, soit l'effectif est à diminuer soit un deuxième dégagement est à prévoir. L'avis 28 est levé, effectif de 19 personnes pris en compte pour le vestiaire homme.	
CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS			
STRUCTURES, PATIOS ET PUITS DE LUMIERES			
Etablissements sans locaux à sommeil			
Plancher bas du niveau le plus haut inférieur à 8 mètres	F		
ISOLEMENT DES TIERS			
Isolement par rapport à des tiers contigus	SO	Le bâtiment accolé fait partis du même établissement, non considéré comme un tiers.	
ACCES DES SECOURS			
Conditions d'accès des secours, depuis l'extérieur	F		
ENFOUISSEMENT	SO		
LOCAUX PRESENTANT DES RISQUES PARTICULIERS	SO	Absence de locaux à risque	
DEGAGEMENTS			
Conception générale			
Principe d'évacuation	F		
Absence de dépôts, objets faisant obstacle à la circulation	PM	Pour mémoire	
Portes			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dispositif de manoeuvre des portes destinées à l'évacuation du public	F		
Dispositif de manoeuvre de l'intérieur, des portes verrouillées	PM	Pour mémoire	
Répartition des dégagements			
Longueur des culs de sac	F		
Dispositions contractuelles concernant l'intercommunication avec les tiers	SO		
Nombre et largeur des dégagements empruntés par le public et le personnel ne possédant pas ses propres dégagements			
Lieux admettant de 1 à 19 personnes			
Un dégagement de 0,90m	PM	Pour mémoire : effectif des vestiaires à confirmer	
Lieux admettant de 20 à 50 personnes			
Un dégagement de 0,90m et un dégagement de 0,60m ou accessoire *- 1 Dégagement de 1 UP au bout du dégagement.*	F	Rappel de l'observation précédente : Second dégagement à déterminer : - Issue de secours présent dans le bureau : est-ce qu'il sera toujours ouvert ? Largeur de 60cm à prévoir sans meubles. - Issue à travers la lingerie si celle-ci n'est pas verrouillée - Issue vers le bâtiment existant si celui-ci n'est pas verrouillée. L'avis 41 est levé, issue de secours considérée dans la laverie.	
AMENAGEMENTS INTERIEURS			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux emploi du bois *Paroi en plaque de plâtre*	F		
Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois *Plafond suspendu avec des plaques de plâtre.*	F		
Sol des dégagements non protégés et des locaux *Sol carrelé*	F		
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES *Gros mobilier à prévoir classé M3*	F		
DÉSENFUMAGE	SO		
CHAUFFAGE, VENTILATION	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE			
Conformité des installations aux normes les concernant	F		
Canalisations	**S**	**Pour rappel l'ensemble des canalisations électrique (CFO/CFA) en ERP doivent répondre à la Euroclasse Cca-d2,s2,a2**	**108**
Eclairage de sécurité d'évacuation	**S**	**En attente d'une étude d'implantation**	**107**
Installations électriques des locaux à risques d'incendie (condition d'influence externe)	SO		
LOCAUX A SOMMEIL	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION			
Extincteurs	PM	Pour mémoire : à prévoir par la maitrise d'ouvrage	
ALARME, ALERTE, CONSIGNES			
Alarme *Alarme de type 4*	F		
Alerte	F		
Consignes, plans, affichages	PM	Pour mémoire : plan d'intervention pompier à prévoir par la maitrise d'ouvrage	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)			
Article 2. Cheminements extérieurs	HM	Hors mission, hors cadre des travaux.	
Article 3. Stationnement automobile	HM	Hors mission, hors cadre des travaux.	
Article 4. Accès à l'établissement ou à l'installation			
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	F		
Entrée principale facilement repérable	F		
Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale	F		
Dispositifs d'accès au bâtiment			
Facilement repérables	F		
Signal sonore et visuel	F		
Article 6. Circulations intérieures horizontales			
Largeur de circulation			
Largeur ≥ 1,40 m	F		
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m	F	Rappel de l'observation précédente : Sas lave botte non accessible L'avis 60 est levé.	
Espaces de manoeuvre de porte			
Emplacements	F		
Dimensions	F		
Espaces d'usage			
Devant chaque équipement ou aménagement	F		
Dimensions 0,80x1,30m	F		
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F		
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm	F		
Cheminement libre de tout obstacle			
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement	F		
Article 9. Revêtements de sols, murs et plafonds			
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conforme à la réglementation en vigueur			
Aire d'absorption équivalente >= 25% de la surface au sol	F		
Article 10. Portes, portiques et sas			
Largeur des portes principales et des portiques			
0,90 m passage 0,83 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	F		
Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	F		
Poignées des portes			
Continue, rigide et facilement préhensible	F		
Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées)	F		
Article 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande			
Accès à l'établissement et accueil			
Repérage des entrées	F		
Repérage du système de contrôle d'accès	F		
Article 12. Sanitaires			
Cabinets aménagés			
Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	F		
Séparés H/F si autres sanitaires séparés	F		
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	PM	Pour mémoire : le lavabo de chacun des vestiaires devra être accessible. - Hauteur de 85cm du plan supérieur maximum - Espace de 70x60x30 pour le passage des genoux	
1 sèche-mains, 1 miroir, 1 distributeur de savon et 1 patère accessibles par groupe	F		
Espace d'usage latéral à la cuvette			
Espace latéral de 0,80 m x 1,30 m	F		
Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour			
Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Dimensions : Diamètre 1,50 m	F		
Aménagements intérieurs des cabinets			
Dispositif permettant de refermer la porte	PM	Pour mémoire : à prévoir sur chaucune des portes	
Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m	PM	Pour mémoire	
Barre d'appui latérale	PM	Pour mémoire : à prévoir	
Article 13. Sorties			
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	F		
Sorties repérables directement ou par l'intermédiaire d'une signalétique en tout point où le public est admis	F		
Article 14. Éclairage			
Valeurs d'éclairement			
100 lux pour les circulations horizontales	PM	Pour mémoire	
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	PM	Pour mémoire	
Article 18. Cabines et espaces à usage individuel			
Cheminement accessible jusqu'à la cabine	F		
Cabines séparées H/F si autres cabines séparées	F		
Nombre de cabines ou espaces individuels adaptés			
1 cabine ou 1 espace adapté si pas plus de 20	F		
Espace de manoeuvre avec possibilité de demi tour Diamètre 1,50 m	F		
Douches			
Siphon de sol	F		
Equipement permettant de s'asseoir et de disposer d'un appui en position debout	PM	Pour mémoire : élément à prévoir	
Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche	F		
Espace de manœuvre demi-tour ø 1,50 m	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission PHA relative à l´isolement acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION NON REGLEMENTES EN ACOUSTIQUE	SO	Nous notons l'absence d'étude acoustique pour ce projet.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés
- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.